



Raymond Chabot

Administrateur Provisoire inc.

Le 5 décembre 2018

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 875-8770
Télécopieur : 514 878-6327
www.rcgt.com

Objet : Troisième avis aux investisseurs

Tel que mentionné dans notre deuxième avis aux investisseurs, les procureurs de Dominic Lacroix ont contesté les décisions rendues par le Tribunal administratif des marchés financiers du Québec et par la Cour supérieure du Québec qui ont notamment donné lieu à la nomination de l'Administrateur provisoire, à la saisie des Bitcoins ainsi qu'à l'émission des citations à comparaître par l'Administrateur provisoire.

Le 31 août 2018, la Cour supérieur a rejeté la contestation de la nomination de l'Administrateur provisoire par Dominic Lacroix.

Le 20 septembre 2018, le Tribunal administratif des marchés financiers a rendu une décision importante sur la qualification du PlexCoin aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

« [...] »

[278] *En fait, le PlexCoin n'est pas bien différent de toute autre valeur mobilière comme une action qu'on achète pour investir dans une entreprise qui se développera et qui, éventuellement, procurera des rendements ou des pertes.*

[279] *Ainsi, en examinant la substance de l'offre de PlexCoin dans son ensemble, il appert que la réalité économique qui s'en dégage consiste à un investissement.*

[...]

[285] *Ceci vient établir que le cadre législatif de la Loi sur les valeurs mobilières s'applique à l'émission de cryptomonnaies afin de fournir l'encadrement nécessaire pour la protection du public.*

[...]»

Depuis le deuxième avis aux investisseurs, l'Administrateur provisoire a retracé et sécurisé des monnaies et des cryptomonnaies additionnelle se trouvant dans un compte détenu auprès de la plateforme d'échange Kraken (la « **Monnaie Kraken** ») et qui totalisent une somme d'approximativement 580 000 \$ canadiens.

Le 14 septembre 2018, suivant une demande de l'Administrateur provisoire, la Cour supérieure a ordonné à l'Administrateur provisoire de procéder à la conversion en dollars canadiens ou américains de la Monnaie Kraken, ce qui a été complété le 26 septembre 2018. Le transfert de la Monnaie Kraken vers les comptes en fidéicommiss de l'Administrateur provisoire a été demandé.

Depuis sa nomination, l'Administrateur provisoire et ses procureurs ont procédé aux interrogatoires de Dominic Lacroix et de Sabrina Paradis-Royer. L'enquête de l'Administrateur provisoire se poursuit présentement.

Les investisseurs sont invités à contacter monsieur Antoine Bussière, représentant de l'Administrateur provisoire au (514) 954-4683 ou par courriel à bussiere.antoine@rcgt.com pour lui faire part des détails quant à leurs investissements dans « Plexcoin » et/ou pour toutes questions.